



**Interview de François Villeroy de Galhau,
Gouverneur de la Banque de France,**

**La Tribune : « Une monnaie digitale privée poserait d'évidents
problèmes de souveraineté »**

Paris, le 14 février 2020

*Contacts presse : Mark Deen (mark.deen@banque-france.fr) et Deborah Guedj
(deborah.guedj@banque-france.fr)*

Face à la révolution numérique, le dirigeant de l'institution bancaire adapte ses recrutements et met à niveau la réglementation des risques. Opposé au projet Libra de Facebook, il lancera en mars un appel à projets pour expérimenter un moyen de paiement digital de gros.

La finance est de plus en plus bousculée par les nouvelles technologies, d'Internet à l'intelligence artificielle, en passant par la blockchain et les cryptomonnaies. Selon vous, innovation et régulation sont-elles compatibles ?

« L'innovation a toujours existé en matière financière et c'est une bonne chose. Cela offre des opportunités supplémentaires pour les clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises. Notre premier engagement, c'est d'être ouvert à l'innovation, de l'accompagner, et même d'en être nous-mêmes partie prenante pour renforcer l'efficacité du système financier. Mais nous sommes aussi garants de la stabilité financière, et donc des contributions des innovations à la sécurité du système financier. L'ouverture d'un côté et la sécurité de l'autre sont parfois présentées comme une contradiction potentielle. Dans la durée, je pense que les deux convergent, car une innovation qui diminuerait la sécurité des particuliers ou des entreprises serait peu crédible et peu durable. Plus il y a d'innovations, plus il doit y avoir un dialogue avec le secteur privé, que ce soit avec les fintech, les banques et les compagnies d'assurances établies, ou, demain, avec les big tech. Nous jouons pleinement notre rôle de superviseur, mais nous superviserons demain en intégrant ces innovations, chez nous comme chez les institutions supervisées. »

Le paysage bancaire se transforme avec le développement des néobanques, qui totalisent 3,5 millions de comptes actifs dans l'Hexagone. Selon vous, présentent-elles une menace ?

« Fin 2018, l'ACPR a publié une enquête montrant que ces néo-banques en France représentent un tiers des nouvelles ouvertures de compte. C'est très significatif. L'étude souligne également que leur enjeu principal réside dans la recherche de leur équilibre économique, au moins initial, ce qui s'explique notamment par les coûts d'acquisition des clientèles. Ces nouveaux acteurs ne constituent pas une menace pour la stabilité financière dès lors qu'ils respectent les mêmes règles que les autres. Un de leurs effets est de stimuler encore davantage l'innovation dans les banques existantes. La quasi-totalité d'entre elles ont créé une filiale ou développé une offre entièrement mobile. Ce mouvement a commencé sur le marché des particuliers, mais on le voit potentiellement se déplacer sur le terrain des entreprises, et notamment des PME [*la néobanque pour PME Qonto a levé 104 millions d'euros en janvier dernier*]. Parmi les principaux points de sensibilité, il y a la lutte anti-blanchiment : en cela, l'identification des clients et la vérification de leur existence juridique et économique via le KYC [*pour « Know Your Customer » ou connaissance du client*] sont clés. Fin décembre, nous avons contribué à simplifier les exigences auxquelles sont soumises les banques françaises pour l'entrée en relation en ligne, mais cela doit aller dans les deux sens et il faut s'assurer que la lutte anti-blanchiment est menée de façon aussi rigoureuse par l'ensemble des acteurs bancaires qui s'adressent aux clients français »

Qu'en est-il des big tech? Quels domaines sont les plus exposés à leur concurrence ?

« Les big tech posent les mêmes questions que les fintech, mais avec des défis supplémentaires, qui tiennent à leur taille. Aujourd'hui, dans les pays avancés, elles sont relativement marginales dans le domaine financier. Mais nous pouvons au moins citer deux grands domaines, où les big tech peuvent devenir des concurrents assez importants pour les banques existantes : le cloud et les paiements. Pour ces dernières, un certain nombre d'offres sur le marché [*comme Apple Pay, Google Pay,*

Alipay, WeChat Pay] se développent déjà sous la forme de partenariats. Mais ces entreprises peuvent être tentées d'avoir un rôle de leader, car les barrières à l'entrée sont relativement faibles : il y a moins d'exigences en capital et les agréments sont plus faciles à obtenir. Qui plus est, l'activité de paiements présente deux débouchés intéressants : la collecte des données et le contact client, qui est beaucoup plus fréquent que dans une activité bancaire traditionnelle. Avec les activités de paiement, les big tech sont en interface avec le client plusieurs fois par jour, tandis qu'une banque traditionnelle centrée sur du dépôt et du crédit, c'est au mieux plusieurs fois par mois ! Les big tech iront-elles un jour sur l'activité bancaire elle-même ? C'est une question ouverte. Certains observateurs estiment qu'elles pourraient déjà demander une licence bancaire, qui est beaucoup plus exigeante en matière de capital et de réglementation. Sur ce point, le partenariat entre Apple et Goldman Sachs est un cas encore assez isolé. »

Comment faire face aux risques spécifiques que posent les big tech ?

« Pour faire face aux challenges de taille que posent ces acteurs, la coopération internationale doit s'étendre à au moins trois champs, qui sont au cœur des modèles big tech. Le premier champ, c'est la protection des données. Le deuxième est celui de la concurrence, car nous savons que ces big tech dominent souvent par un effet de réseau et de taille, qui peut aussi poser des problèmes de stabilité financière. Si nous nous retrouvons avec un acteur privé financier dominant, cela peut représenter un risque systémique. Le troisième sujet, enfin, est celui de la cybersécurité. Or, sur ces trois domaines, la coopération internationale est beaucoup moins développée que sur la régulation financière traditionnelle. En la matière, il n'existe pas l'équivalent du Conseil de stabilité financière, ni des accords de Bâle. Lors de la présidence française du G7, nous avons voulu mettre l'accent sur cet aspect avec le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, en organisant des conférences thématiques. C'est un début, mais c'est un sujet qu'il va falloir développer, notamment avec les autorités américaines. »

La présentation du projet de cryptomonnaie Libra de Facebook a provoqué une levée de boucliers unanime de la part des gouvernements et des régulateurs. Cette initiative est-elle condamnée ?

« Le principe dans la régulation financière, c'est : même activité, mêmes règles. Or le projet Libra soulevait notamment des questions en termes de lutte anti-blanchiment dans la mesure où, si l'on en comprend bien ces usages, certaines transactions pourraient être faites de manière anonyme. Le livre blanc présentant le projet Libra consacrait 73 pages à la technologie, trois pages aux usages et... seulement une page au respect des réglementations. Le déséquilibre est frappant. Autre chose serait la prétention de créer une monnaie mondiale privée, ce qui poserait d'évidentes questions de souveraineté. Personne ne peut sérieusement penser qu'une monnaie privée puisse présenter les mêmes caractéristiques de bien commun qu'une monnaie garantie par des autorités publiques, notamment celle de reconnaissance universelle qui est difficile à associer à une entité privée, fut-elle internationale. C'est un vrai sujet de fonctionnement démocratique. Dans l'histoire, toutes les monnaies d'initiative purement privée se sont, pour rappel, toujours mal terminées. »

Fin 2019, plus de 80 % des banques centrales dans le monde étudiaient la création d'une monnaie digitale de banque centrale, contre 70 % en 2018. Cette forte mobilisation est-elle une réponse au projet Libra ?

« Si le projet Libra sert d'accélérateur, c'est d'abord sur le secteur des paiements transfrontaliers. Car, parmi ses finalités, il y avait l'idée qu'elle puisse servir d'outil pour les « remittances » [*transferts d'argent internationaux des migrants ou diasporas*]. Actuellement, ces transferts sont trop chers et trop longs. Y apporter une réponse efficace est une des priorités de la présidence actuelle du G20 et du

Conseil de stabilité financière. Le sujet est complexe, technique et touche aussi à la lutte anti- blanchiment. »

Pourquoi alors la grande majorité des banques centrales planchent-elles sur une monnaie digitale ? Quelles pourraient en être les applications ?

« Ces réflexions préexistaient au projet Libra et aucune banque centrale n'émet de monnaie digitale pour le moment. Deux applications sont théoriquement possibles. La première serait destinée aux particuliers comme en Suède. C'est un pays qui voit décroître extrêmement vite l'usage des espèces, billets et pièces, mais qui souhaite continuer à offrir à ses citoyens l'accès à cette monnaie émise par la banque centrale. Lorsque vous payez avec un billet en euros, vous avez en face de vous la garantie et la solidité du bilan de la Banque centrale européenne et de la Banque de France. À première vue, ce n'est qu'une différence mineure, mais lors des crises financières, notamment en Grèce en 2015, on a vu des particuliers faire cet arbitrage et vider leur compte bancaire pour retirer de la monnaie banque centrale sous forme de billets. On pourrait imaginer que cette monnaie de banque centrale prenne un jour une forme digitale; elle pourrait être distribuée via les banques. Une seconde application, qui pourrait venir plus vite, serait celle de la monnaie digitale de banque centrale « de gros », car réservée aux transactions entre les institutions financières et avec les banques centrales elles-mêmes. Une banque commerciale américaine a déjà noué des accords avec un certain nombre d'institutions financières pour effectuer des règlements avec un moyen de paiement digital, émis sur sa propre blockchain. [*JP Morgan expérimente le JPM Coin, un token ou jeton digital dont la valeur est indexée sur le dollar pour des paiements entre acteurs institutionnels.*] Cette approche semble présenter deux avantages : grâce au token, vous pouvez, sur le plan technologique, embarquer une série d'informations que vous n'avez pas dans les systèmes de paiement traditionnels. Le second avantage, c'est la possibilité de passer dans une logique d'instantanéité avec un système fonctionnant 24h/24 et 7j/7. Les banques centrales pourraient offrir un service de ce type dans leur propre actif de règlement : la monnaie de banque centrale qui est sans risque. C'est une question qui peut arriver plus vite. »

La Banque de France s'apprête à mener ses propres expérimentations. De quelle nature seront-elles ? Un e-euro à destination du grand public verra-t-il le jour ?

« Toute décision éventuelle sur un e-euro relève d'une discussion dans l'Eurosystème, et prendra du temps. Les premières expérimentations que nous comptons lancer y contribueront et viseront en priorité cette application de gros. Nous lancerons notre appel à projets au mois de mars. A priori, la technologie sous-jacente sera la blockchain, avec les questions qui y sont associées, notamment celle du passage à l'échelle et la capacité à supporter des transactions de grands volumes.

L'étude d'une monnaie digitale à destination du grand public n'est pas exclue. Mais en France, plus de 60% des transactions se font encore en espèces et il est extrêmement important d'assurer la liberté du choix du moyen de paiement. Je ne ferai jamais partie de ceux qui opposeront la monnaie digitale aux espèces. Il faut ouvrir le spectre et être prêt à innover, mais garantir la liberté du choix de la méthode de paiement est un élément de confiance dans la monnaie. Si, un jour, il y avait un sentiment de diminution d'accès aux espèces, je pense que nous verrions en France un recul de la confiance dans l'euro.

Aujourd'hui, en France, nous observons une érosion de l'usage des espèces. Mais nous sommes là pour garantir l'égalité de sécurité et l'égalité de disponibilité des moyens de paiement. C'est le cœur de notre mission de banque centrale. »

Outre la blockchain, l'intelligence artificielle a la capacité de modifier le

secteur de la finance en profondeur. De quelle manière?

« On estime que 50% des projets d'investissements des grandes banques françaises en IT comportent déjà aujourd'hui une forte composante d'intelligence artificielle. Vous pouvez voir au moins deux usages. Le premier concerne l'interface client, comme les chatbots et les robo-advisors en banque privée, mais beaucoup plus largement sur le KYC, et la reconnaissance faciale. Le deuxième sujet, qui importe encore plus pour nous, c'est la gestion des risques. Les banques vont développer de plus en plus d'algorithmes basés sur l'IA, à la fois pour des scores de risques et des scores commerciaux. »

Quel regard portez-vous sur l'utilisation de l'IA en tant que superviseur ?

« Nous allons avoir deux exigences. La première, c'est que les institutions financières comprennent demain leurs algorithmes. Si c'est une boîte noire et que les résultats sont pris les yeux fermés, nous la refuserons. La deuxième exigence concerne la gouvernance interne. La notion de maîtrise des risques est au cœur de l'entreprise. C'est pour cela que nous insistons toujours sur l'autonomie de la filiale risque et son rattachement à la direction générale. Nous n'accepterons pas qu'un dirigeant de banque ou de compagnie d'assurances indique que la gestion des risques relève d'un algorithme géré par le département IT. À la fin, la décision doit revenir au comité de crédit. En résumé, nous n'homologuerons pas des algorithmes « boîte noire » ou qui prétendent faire un transfert de responsabilité par rapport à la gouvernance normale de l'entreprise. »

Selon vous, quel rôle doivent jouer les banques centrales dans la lutte contre le réchauffement climatique ?

« La Banque de France a pris l'initiative du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS). Nous étions huit banques centrales et superviseurs en décembre 2017 et sommes désormais plus de 50 membres. Jérôme Powell [*le président de la Fed*] a récemment indiqué qu'il n'excluait pas d'y adhérer. La conviction commune, c'est que le risque climatique fait partie du risque financier : il faut le mesurer, le publier, et le réduire. Depuis la promulgation de la loi sur la transition énergétique, c'est d'ailleurs une obligation en France. Je souhaite que l'on aille plus loin. Aujourd'hui, les banques publient une photo des risques, il faudrait publier la « vidéo », c'est-à-dire une projection des risques à long terme. Cela relève de la technique des stress tests climatiques et nous allons réaliser un exercice pilote dès cette année. [*Dans le monde, seuls les Pays-Bas et le Royaume-Uni se sont lancés dans une telle initiative.*] Nous allons publier les scénarios d'ici la fin du mois de mars et réaliser les tests d'ici la fin de l'année. Le risque climatique est au cœur de notre métier de superviseur et nous devons développer les technologies pour aider les banques et les compagnies d'assurances à mieux le mesurer. »

Côté banque centrale et politique monétaire, la réflexion est plus ouverte et vient juste de débuter. Cela va faire partie de la revue stratégique que nous commençons au conseil des gouverneurs de la BCE, présidé par Christine Lagarde. Ici, j'ai deux convictions sur lesquelles je m'engage fortement. Dans notre analyse de la situation économique, nos scénarios et nos exercices de projections, nous devons intégrer le changement climatique, car il a des effets économiques certains. Si le scénario de réchauffement de la planète a lieu, nous perdrons au moins 10 points de PIB à l'horizon 2100. Cela peut s'associer à un choc stagflationniste, lointain mais certain. Les effets s'observent même à court terme, à l'image des transformations de l'industrie automobile, notamment sur l'économie allemande, ou encore les incendies de forêts en Australie et en Suède.

La deuxième conviction relève du cadre opérationnel de notre politique monétaire. Celle-ci consiste à faire des prêts à des institutions financières contre du collatéral : nous prenons des titres en garantie. Ces titres, nous les évaluons aujourd'hui sur

le plan financier, car il faut qu'ils aient une garantie suffisante en termes de valeur. Je suis convaincu que nous devons désormais aussi analyser le risque climatique de ces titres. »

Propos recueillis par Philippe Mabilie et Juliette Raynal